

COMMUNE DE BOUSSY-SAINT-ANTOINE
ESSONNE

RÉUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL

(Exécution de l'Art. L 2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales)
Le Conseil Municipal de la commune se réunira en séance ordinaire

Le Jeudi 28 mars 2024
À 20h00
SALLE Jacques-Chamaillard
(Retransmis en direct sur la page Facebook de la ville)

ORDRE DU JOUR

DÉLIBÉRATIONS

1. Reprise anticipée du résultat 2023
2. Approbation du Budget Primitif 2024
3. Vote des impositions à comprendre dans les rôles généraux et fixation du taux des taxes directes locales pour l'année 2024
4. Autorisation à donner au Maire pour lancer la procédure de reprise de concessions perpétuelles abandonnées dans le cimetière
5. Autorisation à donner au Maire pour signer la convention tripartite pour la phase 8 des travaux du SIMS entre la ville de Boussy-Saint-Antoine et la ville de Quincy-sous-Sénart
6. Renouvellement d'un poste d'agent technique polyvalent dans le cadre du dispositif parcours emploi compétence
7. Approbation du règlement municipal de voirie

Questions diverses


Le Maire,

Romain COLAS